

**Q18** sedo a) Les mécanismes en eux-mêmes sont à notre avis satisfaisants. On regrette toutefois la faible implication des utilisateurs dans les mécanismes de concertation mis à leur disposition. Cette carence est selon nous plus due au manque d'importance accordée aux noms de domaine par les utilisateurs qu'au mécanisme de consultation en lui-même. Plus que de nouveaux mécanismes de concertation, il faudrait faire plus de communication auprès des utilisateurs finaux (webmasters, entreprises, particuliers).

sedo b) Rien à signaler, si ce n'est que la question est moins problématique dès lors qu'on envisage un registre commun pour la gestion de l'ensemble des extensions françaises (Cf. point 9)

sedo c) Il est important que la consultation ait lieu sous une forme ou sous une autre. Les conditions imposées à l'office d'enregistrement doivent garantir un minimum de concertation, mais ne doivent pas trop limiter l'office d'enregistrement sur la forme de ces consultations.

sedo d) En aval, les pouvoirs publics doivent avoir leur place au sein du comité utilisateurs d'une part pour les questions d'utilisation les concernant. En amont, le registre doit s'assurer que ses décisions respectent le cadre législatif en vigueur.

sedo

sasi a) ce questionnaire est une bonne initiative dans ce sens mais il est surprenant que l'AFNIC ne l'ai pas envoyé à tous ses adhérents !

sasi b) il n'y a pas 36000 acteurs ! Un envoi aux FAI et associations est relativement facile.

sasi c) ???

sasi d) contrôle du respect des engagements

sasi

open-it a) oui

open-it b) Il est indispensable d'avoir un office local et des « registrar » exclusivement locaux.

open-it c) non, mais il faut imposer la transparence sur la procédure de désignation des « registrars »

open-it d) les pouvoirs publics et les usagers doivent être associés au comité de décision en cas de litiges.

open-it

open-it

mediaserv a) Une consultation publique régulière permettra une meilleure concertation.

mediaserv b) Impliquer les acteurs locaux dans les processus et évolutions des extensions d'outre-mer, grâce à des forums organisés par l'office d'enregistrement.

mediaserv c) Oui, pour privilégier la relation et l'implication.

mediaserv d) L'Etat devrait être le régulateur des extensions.

mediaserv

mediaserv

mail-club a) Les mécanismes de concertation sont à améliorer. La preuve avec ce décret imposé sans consultation avec les bureaux d'enregistrements : <http://www.afnic.fr/actu/nouvelles/general/CP20070208>

mail-club b) Il faut se rapprocher des relais locaux pour développer ces extensions.

mail-club c) Oui.

mail-club d) Les pouvoirs publics devront conserver un droit de regard important sur la gestion des extensions françaises, patrimoine de notre pays.

mail-club

mail-club

isofrance La gouvernance en vigueur à l'AFNIC permet à l'ensemble des parties intéressées de faire entendre sa voix et de participer au processus décisionnel. Sans rentrer dans les détails, le principe est satisfaisant et il n'apparaît pas envisageable que l'office désigné puisse s'exonérer de telles règles de gouvernance.

isofrance La place des pouvoirs publics est naturelle dans le cadre de la gestion d'une ressource critique dont les enjeux économiques, politiques et sociaux sont désormais essentiels.

isofrance La gouvernance ici suppose une corégulation entre pouvoirs publics et autres parties intéressées, la présence dans les instances de décision des pouvoirs publics doit être un gage de la prise en compte de l'intérêt général dans l'action de l'office.

isofrance

isofrance

inria-renat(a) Oui

inria-renat(b) La transposition pour les extensions d'Outre-mer sera sans doute plus difficile à inria-renatmettre en oeuvre, Néanmoins des outils comme la visioconf pourraient contribuer inria-renatde façon significative. Prévoir également une partie de concertations communes inria-renatpour toutes les extensions et une partie restreinte à chaque extension, dans le cas où inria-renatun mêm registre serait retenu pour plusieurs (ou toutes) extensions.

inria-renat(c) Oui

inria-renat(d) Comme dans le modèle actuel. Il n'est pas sûr que le modèle de contrôle par inria-renatl'extérieur (cahier des charges, lois, etc.) soit compatible avec a mission de service inria-renatpublic liée à l'attribution des noms dans l'espace des ccTLDs français. En particulier, inria-renatla garantie de sécurité de infrastructures serait beaucoup plus difficilement garantie inria-renat(inscription dans le périmètre des directives nationales par exemple)

inria-renater

inria-renater

fce teleconFrance Télécom est attaché à ce que des mécanismes de concertation efficaces avec fce teleconl'ensemble des acteurs nationaux représentatifs concernés, et en particulier les fce telecondétenteurs de noms de domaines, ainsi que les opérateurs et fournisseurs de services. fce teleconCes mécanismes de concertations doivent impliquer les acteurs locaux pour les fce teleconextensions d'outre-mer.

fce teleconFrance Télécom est favorable à ce que ces obligations et processus de concertation fce teleconapparaissent dans l'arrêté de désignation.

fce teleconLes pouvoirs publics doivent s'assurer que le registre (ou les registres) assure(nt) bien fce teleconles missions qui lui sont confiées, dont fait partie une concertation efficace entre les fce teleconparties.

fce telecom

fce telecom

France lar(a), Ils sont nécessaires. L'enregistrement est un service public a minima par la communauté France lar(internet pour la communauté internet. Le collège des conseils en nommage (actuellement les France lar(bureau d'enregistrement) doit pouvoir disposer de ses propres structures d'information. Les France lar(cotisations doivent être telles qu'un artisanat intellectuel puisse s'établir autour du support des France lar(internautes et des services en ligne.

France lar(b), La suppression de l'écran des bureaux d'enregistrement et la liberté de conseil sans droit de France lar(péage étant rendue aux professionnels, il est probable que des pratiques nouvelles s'établiront.

France lar(c), Oui.

France lar(d), Leur pleine implication à minima, en ce qui concerne les droits souverains, devoirs de France lar(protection et services régaliens souhaités par les citoyens, en particulier en terme de France lar(transparence de la gouvernance de l'Internet, nationale et international

France large

France large

dotanco a)

dotanco Les mécanismes de concertation s'améliorent (ou plus précisément sont dotanco davantage prises en compte par les responsables) au sein du .FR, sans dotanco être complètement satisfaisants, puisque de part le pouvoir respectif, dotanco d'une part des bureaux (2 membres au conseil d'administration) et des dotanco utilisateurs finaux (idem) et d'autre part des pouvoirs publics, dotanco de nombreuses décisions sont prises sans dotanco l'aval des uns ou des autres, voire parfois a contrario de ce qui est dotanco demandé.

dotanco Dans un processus « bottom - up » le registre devrait avoir davantage dotanco une position de service pour la communauté Internet locale dotanco représentée dans sa diversité par les différents acteurs, sans que dotanco l'un quelconque de ces acteurs n'ait de pouvoir exagéré par rapport dotanco aux autres.

dotanco Mais ainsi la majorité des décisions devraient provenir de dotanco discussions commencées au sein de ces acteurs, puis affinées et

dotanco concertées avec toutes les parties, plutôt que décidées en interne  
dotanco par le registre et imposées aux autres.

dotanco Afin d'améliorer la concertation il faut améliorer les modalités de  
dotanco participation (accent porté sur le travail en ligne et pas forcément  
dotanco lors de réunion physique difficile à organiser et par définition  
dotanco excluant toujours une partie des acteurs, avec des outils adéquats),  
dotanco la rendre plus facile, voire moins onéreuse ou quasi automatique dès  
dotanco la possession d'un nom de domaine.

dotanco S'il est observé que les décisions ne sont pas prises arbitrairement  
dotanco en haut et imposées, mais qu'il y a bien possibilité de travailler en  
dotanco commun à tous les niveaux pour améliorer les choses, il est possible  
dotanco que cela suscite davantage d'engouement dans la participation à la  
dotanco vie d'une ou des extensions concernées.

dotanco b)

dotanco Pas d'avis si ce n'est que, pour les extensions d'outre-mer, comme  
dotanco pour le .FR d'ailleurs, les utilisateurs finaux pourraient se sentir  
dotanco davantage impliqué si leur rôle et pouvoirs au sein du registre  
dotanco n'étaient pas que virtuels, avec par exemple le cas déjà évoqué  
dotanco précédemment du .CA et du droit de vote.

dotanco c)

dotanco L'arrêté de désignation doit imposer des mécanismes de concertation  
dotanco au registre. Sans nécessairement devoir les spécifier en détail, il  
dotanco doit clairement obliger le registre à mettre en place des comités ou  
dotanco des collèges regroupant les différents acteurs (bureaux, clients  
dotanco finaux, ayant-droits, etc.), en fournissant tout l'appui  
dotanco administratif technique et financier nécessaire (secrétariat, outils  
dotanco collaboratifs de travail à distance, organisation de réunion  
dotanco physique dans certaines limites, etc.)

dotanco L'arrêté peut spécifier dans les grandes lignes les rôles, droits, et  
dotanco devoirs de ces différentes entités au sein du registre ou en relation  
dotanco avec lui, mais toutes les modalités concrètes peuvent être décidées  
dotanco dans un deuxième temps par le registre, dans le périmètre accordé par  
dotanco l'arrêté.

dotanco À noter que si plusieurs registres sont sélectionnés pour différentes  
dotanco extensions, il faudrait que les processus de concertation soient  
dotanco relativement homogènes, et que des mesures simplificatrices prennent  
dotanco place afin de permettre une collaboration plus étendue sans devoir  
dotanco recommencer toutes les démarches techniques ou administratives pour  
dotanco participer aux processus de concertation dans l'extension X quand on  
dotanco participe déjà à ceux de l'extension Y.

dotanco Dis autrement, une partie de la concertation devrait pouvoir être  
dotanco mutualisée entre les différents registres car couvrant des sujets  
dotanco semblables pour chacun d'eux.

dotanco d)

dotanco Une fois le choix effectué, les pouvoirs publics devraient avoir un  
dotanco rôle limité dans le registre (voir aussi réponse 17), et en tout cas  
dotanco ne pas avoir de position bloquante, comme c'est le cas aujourd'hui au  
dotanco sein du conseil d'administration de l'AFNIC.

dotanco Étant entendu que, à l'instar de l'ICANN et des registres de gTLDs,  
dotanco l'appel à candidature peut déboucher sur des concessions limitées  
dotanco dans le temps, avec des modalités de renouvellement spécifiques et  
dotanco éventuellement adossées à des critères objectifs et spécifiés à  
dotanco l'avance de qualité au sens large, de réelle présence de  
dotanco concertation, d'objectifs éventuels de volume ou de croissance ou  
dotanco d'image/connaissance de l'extension, etc.

dotanco Ainsi si au bout de la première durée de concession certains

dotanco jugeraient le travail du registre inadéquat, que ce soit au sein des  
dotanco pouvoirs publics ou des acteurs locaux, un nouvel appel à candidature  
dotanco pourrait être mené.

dotanco Cela imposerait aussi au registre de ne pas « s'asseoir sur ses  
dotanco acquis » et de ne pas avoir de tentation de type monopolistique  
dotanco (comme peut l'avoir le registre du .COM qui dispose grosso modo d'un  
dotanco renouvellement à perpétuité).

dotanco  
dotanco

cci-martiniill ne nous semble pas nécessaire d'imposer à l'office d'enregistrement de mettre en  
cci-martiniplace des procédures de concertation.

cci-martinique  
cci-martinique

cahri a) Oui.

cahri b) Ce n'est pas forcément nécessaire. Les .RE sont très bien gérés depuis Paris ;) Je dirai  
cahri même que c'est sans doute mieux géré par un organisme centralisé à Paris qui gère déjà  
cahri tous les .FR.

cahri c) Oui.

cahri d) Veiller au respect du cahier des charges, notamment sur l'obligation d'identification.

cahri  
cahri

afnic a

afnic Depuis sa création, l'AFNIC a mis en place des mécanismes de concertation ouverts  
afnic aux différentes communautés d'utilisateurs d'internet et aux bureaux  
afnic d'enregistrement.

afnic Outre le conseil d'administration (où sont représentées les différentes catégories de  
afnic membres (« membres utilisateurs » ; « membres bureaux d'enregistrement » ;  
afnic « membres correspondants : organisations internationales ou nationales »), l'AFNIC  
afnic s'est dotée de deux comités de concertation :

afnic • Le comité de concertation « Bureaux d'enregistrement » ;  
afnic • Le comité de concertation « Utilisateurs » qui regroupe les organismes  
afnic représentant les membres utilisateurs.

afnic Ces comités de concertation se réunissent deux fois par an.

afnic Ces comités permettent des échanges entre l'AFNIC et ses membres autour des  
afnic grands dossiers en cours, ainsi que sur les orientations stratégiques qui peuvent être  
afnic ensuite soumises au conseil d'administration.

afnic Les représentants élus des Bureaux d'enregistrement comme des Utilisateurs  
afnic président ces comités et peuvent s'ils le souhaitent susciter des votes autour de  
afnic propositions qui sont présentées au conseil d'administration.

afnic L'AFNIC procède régulièrement à des consultations publiques : en 2007, une  
afnic consultation a été organisée sur la publication et l'accès aux données de la base  
afnic Whois de l'AFNIC. En 2005 un forum public avait été ouvert pour préparer  
afnic l'ouverture aux particuliers.

afnic Les mécanismes de concertation permettent aujourd'hui de :

afnic • donner à tous les membres de l'association l'occasion de s'exprimer dans ses  
afnic instances de consultation (comités de concertation) ;  
afnic • découpler l'activité économique de la gouvernance de l'association ;  
afnic • établir une distinction plus nette entre les membres de l'association, les  
afnic clients (que sont les bureaux d'enregistrement enregistrant des noms de  
afnic domaine en .fr, .re) et les partenaires.

afnic L'AFNIC a par ailleurs mis en place trois groupes de travail - juridique, technique et  
afnic marketing - se réunissant deux à trois fois par an et permettant aux membres de  
afnic l'association qui le souhaitent d'être directement impliqués dans toutes les étapes de  
afnic l'élaboration des services mis en place.

afnic Les mécanismes de concertation avec les parties prenantes sont en évolution  
afnic constante. Cette évolution se poursuivra afin de répondre aux exigences liées à la

afnic fonction d'office d'enregistrement et aux mutations des acteurs eux-mêmes.

afnic b

afnic La participation des acteurs locaux pour les extensions d'outre-mer est un des enjeux

afnic majeurs des futurs appels à candidature. À ce stade, force est de constater que les

afnic initiatives allant dans ce sens ont eu peu d'impact. Les candidats pourront être jugés

afnic sur leur capacité à apporter des réponses à cet enjeu.

afnic c

afnic Les procédures de concertation ne devraient pas être imposées à l'office

afnic d'enregistrement : celui-ci devrait pouvoir s'engager et détailler ses procédures dans

afnic des propositions concrètes qui seront analysées dans le cadre de l'appel à

afnic candidatures.

afnic d

afnic Les pouvoirs publics garantissent l'intérêt général dans le cadre de ces processus. La

afnic publication du décret, en introduisant dans le cadre réglementaire des règles d'ordre

afnic public, modifie sensiblement la situation qui a prévalu depuis la création de l'AFNIC.

afnic Des obligations d'information régulière du Ministre chargé des communications

afnic électroniques y sont prévues, ainsi que des pouvoirs de contrôle étendus pour le

afnic Ministre.

afnic Il conviendrait que chacun des candidats explique précisément la manière dont il

afnic compte interagir avec les pouvoirs publics, notamment dans les processus de

afnic concertation

afnic

afnic

acfc-ccip a) La situation actuelle est jugée satisfaisante

acfc-ccip b) Il faut localiser les réunions sur les territoires d'outre mer en faisant participer les

acfc-ccip intervenants « nationaux » (équipe de l'office, etc.) par visioconférence.

acfc-ccip c) L'arrêté doit imposer le principe de la concertation mais laisser la mise en oeuvre à

acfc-ccip l'appréciation de l'office.

acfc-ccip d) Les pouvoirs publics doivent participer à l'égal des autres parties prenantes dans les

acfc-ccip instances de concertation

acfc-ccip

acfc-ccip

o6-12 Sans avis.

o6-12

o6-12

spt-wf a) Pas d'avis.

spt-wf b) En leur confiant la gestion totale de leur nom de domaine sous le contrôle de

spt-wf l'AFNIC, etc...

spt-wf c) Oui.

spt-wf d) Un rôle d'arbitrage, de conseil en cas de litige, de contrôle de l'application des

spt-wf textes en vigueur.

spt-wf

spt-wf

05-26-pp sans avis.

05-26-pp

05-26-pp

pp-B1431Ca/ Oui

pp-B1431Cb/ Oui

pp-B1431Cc/ contrôle du respect de la mission assignée

pp-B143105-20B

pp-B143105-20B

pp-05-20 (a) non mais le registre n'y peut rien. Le fond du problème est

pp-05-20 qu'il n'y a pas de représentation des utilisateurs de l'Internet.

pp-05-20 Le seul espoir d'une solution est dans l'approximation «utilisateurs

pp-05-20 français == citoyens» d'où l'intérêt (et à mon avis la seule vraie

pp-05-20 justification) pour le «.fr».

pp-05-20 (b) pas de proposition.

pp-05-20 (c) il n'y a pas de procédures pour les utilisateurs de l'Internet pouvant

pp-05-20 être définies donc la question n'a pas de réponse.

pp-05-20 (d) Je ne crois pas dans l'approximation de l'approximation mais faute

pp-05-20 de mieux...

pp-05-20

pp-05-20

pp-05-05 A – ? . Je suis personnellement disponible et intéressé en temps qu'interlocuteur « de

pp-05-05 concertation », « demandeur de domaine » et « utilisateur d'internet », privé et

pp-05-05 professionnel.

pp-05-05 B – Par internet, vidéo conférence, ... Identification au travers des organismes de

pp-05-05 régulation et identification des utilisateurs au moyen des enregistrements existants.

pp-05-05 C – /

pp-05-05 D – Assurer que les mesures prises ont bien comme résultat de rendre les registres

pp-05-05 plus lisibles et plus diffusés.

pp-05-05

pp-05-05

pp-04-29 a) ne se prononce pas

pp-04-29 b) établir des comités élus par des internautes géographiquement proches.

pp-04-29 c) ne se prononce pas

pp-04-29 d) le moins possible, gérer les revenus ainsi suscités serait déjà une bonne chose

pp-04-29

pp-04-29

06-24-pp a, b, c : NSP

06-24-pp c : oui

06-24-pp d) le contrat a une échéance et peut exiger des rapports annuels intermédiaires du

06-24-pp contractant au mandant

06-24-pp

06-24-pp

06-13-pp Re a et b: Il y a trop de BEs, et la plupart ne fournissent aucun service dû par un BE. Il n'y a pas

06-13-pp assez de membres individuels de l'Afnic, le prix d'adhésion pour un individuel est prohibitif (50

06-13-pp euro HT par an, la TVA sur cotisation à l'association, ce qui est un peu curieux). Les utilisateurs

06-13-pp semblent faibles par rapport aux BEs, les quelques BEs en profitent.

06-13-pp Il est difficile de trouver les utilisateurs avertis, et de les faire participer - comprendre l'internet et

06-13-pp les changements profonds sociétaux qu'il nous oblige à faire est un grand investissement.

06-13-pp Je suis d'avis qu'un forum type blog permettant l'accès égalitaire à tous, animé par l'Afnic, où par

06-13-pp des volontaires avertis initiaux (volontaires ne signifie pas non rémunérés, un bon animateur d'un

06-13-pp forum fait un travail difficile, et très consommateur de temps) pourrait donner des résultats. Les

06-13-pp sujets d'un tel forum devraient être assez ouverts, mais avec des synthèses de temps à autre, et

06-13-pp une ligne directrice correspondant aux préoccupations de la gouvernance de l'internet français.

06-13-pp Un tirage au sort d'une vingtaine, invité à une réunion de concertation des membres de l'Afnic

06-13-pp (frais de voyage offerts en récompense de participation passée). Peut-être des réunions de

06-13-pp concertation organisés dans une ville française, à Rennes, à Bordeaux, à Strasbourg, ou ailleurs,

06-13-pp en invitant les BEs, les entreprises locales, un peu d'étudiants d'une fac locale, des personnes

06-13-pp physiques intéressées, et des élus locaux en tant que citoyens.

06-13-pp Re c: Oui. Une obligation de concertation avec les citoyens.

06-13-pp Re d: Les pouvoirs publics sont censés d'être au service et à l'écoute des citoyens, et devraient

06-13-pp participer à des concertations, à l'écoute des citoyens.

06-13-pp

06-13-pp

cr martiniqueLe conseil régional souhaite que ce soient les acteurs de Martinique (collectivités,

cr martiniqueentreprises, associations) qui prennent en charge l'administrateur du code-pays

cr martinique.mq.